

**Nom commercial :** Armaflex Cleaner

Version actuelle: 5.1.0, établi le: 20.06.2023

Version remplacée: 5.0.0, établi le: 23.11.2021

Région: FR

## RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

### 1.1 Identificateur de produit

Nom commercial

**Armaflex Cleaner**

UFI:

FS00-V0W2-M00D-0UC5

### 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

**Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange**

destiné au nettoyage des surfaces/substrats avnt d'appliquer la colle Armaflex et au nettoyage des outils (sauf Armaflex SF990 et Armaflex Ultima SF990)

Destiné exclusivement à l'usage industriel et professionnel.

**Utilisations contre-indiquées**

Donnée non disponible.

### 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

**Adresse**

Armacell GmbH  
Robert-Bosch-Straße 10  
48153 Münster  
Deutschland

N° de téléphone +49 (0) 251 - 7603-200

N° Fax +49 (0) 251 - 7603-561

e-mail info.de@armacell.com

**Service émetteur / téléphone**

Dr. Heribert Quante, Tel.: +49 (0) 251 - 7603-227

**Informations relatives à la fiche de données de sécurité**

heribert.quante@armacell.com

### 1.4 Numéro d'appel d'urgence

01 45 42 59 59 (ORFILA)

## RUBRIQUE 2: Identification des dangers

### 2.1 Classification de la substance ou du mélange

**Classification conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP)**

Aquatic Chronic 3; H412

Eye Irrit. 2; H319

Flam. Liq. 2; H225

STOT SE 3; H336

**Informations relatives à la classification**

Le produit a été classé en utilisant les méthodes mentionnées ci-dessous et décrites à l'Article 9 et les critères spécifiés dans le Règlement (CE) Nr. 1272/2008 :

Dangers physiques: évaluation des données avec l'annexe I, Partie 2

Dangers pour la santé et dangers pour l'environnement: évaluation des données toxicologiques et écotoxicologiques en conformité avec l'Annexe I, Partie 3, 4 et 5.

### 2.2 Éléments d'étiquetage

**Étiquetage conformément aux critères du règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP)**

**Pictogrammes de danger**



SGH02



SGH07

**Mention d'avertissement**

Danger

**Composants déterminant le danger devant figurer sur l'étiquette:**

acétate d'éthyle

butanone

Hydrocarbures, C6-C7, isoalcanes, cycliques, <5% n-hexane

**Mentions de danger**

H225

Liquide et vapeurs très inflammables.

**Nom commercial :** Armaflex Cleaner

**Version actuelle:** 5.1.0, établi le: 20.06.2023

**Version remplacée:** 5.0.0, établi le: 23.11.2021

**Région:** FR

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.  
 H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.  
 H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

**Mentions de danger (UE)**

EUH066 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

**Conseils de prudence**

P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

P332+P313 En cas d'irritation cutanée: Demander un avis médical/ Consulter un médecin.

P337+P313 Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.

P391 Recueillir le produit répandu.

P501 Éliminer le contenu/réceptacle dans une installation conformément à la réglementation locale et nationale.

**UFI:**

FS00-V0W2-M00D-0UC5

**2.3 Autres dangers**

Les vapeurs peuvent en présence d'air former un mélange explosible.

Evaluation PBT

Les ingrédients du produit sont considérés comme n'étant pas PBT.

Evaluation vPvB

Les ingrédients du produit sont considérés comme n'étant pas vPvB.

**RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants**

**3.1 Substances**

Non applicable. Le produit n'est pas une substance.

**3.2 Mélanges**

**Composants dangereux**

N°	Dénomination de la substance		Indications complémentaires		%
	N° CAS / CE / Index / REACH	Classification (CE) 1272/2008 (CLP)	Concentration		
1	<b>acétate d'éthyle</b>				
	141-78-6 205-500-4 607-022-00-5 01-2119475103-46	EUH066 Eye Irrit. 2; H319 Flam. Liq. 2; H225 STOT SE 3; H336	>=	70,00 - < 90,00	% en poids
2	<b>butanone</b>				
	78-93-3 201-159-0 606-002-00-3 01-2119457290-43	Flam. Liq. 2; H225 Eye Irrit. 2; H319 STOT SE 3; H336 EUH066	>=	10,00 - < 25,00	% en poids
3	<b>Hydrocarbures, C6-C7, isoalcanes, cycliques, &lt;5% n-hexane</b>				
	64742-49-0 926-605-8 - 01-2119486291-36	Aquatic Chronic 2; H411 Asp. Tox. 1; H304 Flam. Liq. 2; H225 STOT SE 3; H336 EUH066	>=	5,00 - < 10,00	% en poids

Pour le texte complet des phrases H et EUH mentionnées: voir rubrique 16

**RUBRIQUE 4: Premiers secours**

**4.1 Description des premiers secours**

**Indications générales**

En cas de douleurs persistantes, appeler un médecin. Quitter immédiatement les chaussures et vêtements contaminés et les nettoyer soigneusement avant de les porter de nouveau.

**Après inhalation**

En cas d'inhalation, faire respirer de l'air frais et demander l'avis d'un médecin.

**Après contact cutané**

En cas de contact avec la peau, laver à l'eau savonneuse. En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin.

**Après contact oculaire**

Enlever les lentilles de contact. Rincer soigneusement à l'eau courante pendant 10 à 15 minutes, les paupières bien écartées et en protégeant l'œil non affecté. Traitement chez un ophtalmologiste.

**Après ingestion**

**Nom commercial :** Armaflex Cleaner

**Version actuelle:** 5.1.0, établi le: 20.06.2023

**Version remplacée:** 5.0.0, établi le: 23.11.2021

**Région:** FR

Ne pas faire vomir. Rincer soigneusement la bouche avec de l'eau. Ne jamais rien faire ingérer à une personne inconsciente. Demander aussitôt l'avis d'un médecin.

#### 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

##### Symptômes

Irritant pour les yeux, les organes respiratoires et la peau. problèmes de respiration; Toux; Engourdissement; Vertiges; Céphalées; Nausées; rubéfaction cutanée (rougissement de la peau); formation de vésicules

#### 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Donnée non disponible.

### RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

#### 5.1 Moyens d'extinction

##### Agent d'extinction approprié

Eau pulvérisée; Dioxyde de carbone; Produit d'extinction à sec; Mousse

##### Agent d'extinction non approprié

Jet d'eau

#### 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

En cas d'incendie, il peut y avoir un dégagement de: Monoxyde de carbone (CO); Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>); Les vapeurs sont plus lourdes que l'air, et peuvent donc se déplacer au niveau du sol en direction de la source d'inflammation. Les vapeurs peuvent parcourir une distance considérable vers une source d'ignition et provoquer un retour de flamme.

#### 5.3 Conseils aux pompiers

Utiliser un appareil respiratoire autonome. Porter un vêtement de protection. Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.

### RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

#### 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

##### Pour les non-secouristes

Se référer aux mesures de protection énumérées dans les rubriques 7 et 8. Tenir à l'écart de toute source d'incendie. Ne pas inhaler les vapeurs. Veiller à assurer une aération suffisante. Utiliser un vêtement de protection individuel. Éviter contamination de la peau, les yeux et des vêtements.

##### Pour les secouristes

Équipement de protection individuelle - voir la rubrique 8

#### 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas rejeter dans les canalisations d'égout/les eaux de surface/les eaux souterraines. Ne pas rejeter dans la terre/le sous-sol. En cas de déversement dans les eaux d'écoulement, le sol ou les canalisations d'égout, informer les autorités compétentes.

#### 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Contenir et recueillir les fuites avec des matériaux absorbants non combustibles, p.ex. sables, terre, vermiculite, terre de diatomées, puis les collecter dans des fûts en vue de leur élimination selon les réglementations en vigueur (voir rubrique 13).

#### 6.4 Référence à d'autres rubriques

Donnée non disponible.

### RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

#### 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

##### Indications pour l'utilisation en toute sûreté

Assurer une bonne aération des locaux, le cas échéant mettre en place une aspiration mécanique sur le lieu de travail.

##### Mesures générales de protection et d'hygiène

Ne pas fumer, ne pas manger ni boire sur le lieu du travail. Conserver à l'écart des aliments et boissons. Se laver les mains avant les pauses et au moment de quitter le travail. Ne pas inhaler les vapeurs. Éviter le contact avec les yeux et la peau.

##### Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion

Conserver à l'écart de toute source d'ignition - ne pas fumer. Éviter l'accumulation de charges électrostatiques. Ne pas utiliser d'outils pouvant provoquer des étincelles.

#### 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

##### Mesures techniques et conditions de stockage

Conserver les récipients hermétiquement fermés dans un endroit frais et bien ventilé. Protéger des fortes chaleurs et du rayonnement direct du soleil.

##### Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs

Les emballages entamés doivent être refermés soigneusement et conservés en position verticale. Toujours conserver le produit dans des récipients d'un matériau identique à celui d'origine.

Nom commercial : Armaflex Cleaner

Version actuelle: 5.1.0, établi le: 20.06.2023

Version remplacée: 5.0.0, établi le: 23.11.2021

Région: FR

Indications concernant le stockage avec d'autres produits  
substances à éviter, cfr. rubrique 10

**7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)**  
Donnée non disponible.

**RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle**

**8.1 Paramètres de contrôle**

**Valeurs limites sur les lieux de travail**

N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE		
1	<b>acétate d'éthyle</b>	<b>141-78-6</b>	<b>205-500-4</b>		
	<b>2017/164/EU</b>				
	Ethyl acetate				
	VLE (courte durée)	1468	mg/m <sup>3</sup>	400 ppm	
	VLE (8h)	734	mg/m <sup>3</sup>	200 ppm	
	<b>Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chimiques en France</b>				
	Acétate d'éthyle				
	VLE (courte durée)	1468	mg/m <sup>3</sup>	400 ppm	
	VLE (8h)	734	mg/m <sup>3</sup>	200 ppm	
	2	<b>butanone</b>	<b>78-93-3</b>	<b>201-159-0</b>	
<b>2000/39/EC</b>					
Butanone					
VLE (courte durée)		900	mg/m <sup>3</sup>	300 ppm	
VLE (8h)		600	mg/m <sup>3</sup>	200 ppm	
<b>Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chimiques en France</b>					
Méthyléthylcétone					
VLE (courte durée)		900	mg/m <sup>3</sup>	300 ppm	
VLE (8h)		600	mg/m <sup>3</sup>	200 ppm	
Remarque/s		*			
3	<b>n-hexane</b>	<b>110-54-3</b>	<b>203-777-6</b>		
	<b>2006/15/EC</b>				
	n-Hexane				
	VLE (8h)	72	mg/m <sup>3</sup>	20 ppm	
	<b>Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chimiques en France</b>				
	n-Hexane				
	VLE (8h)	72	mg/m <sup>3</sup>	20 ppm	
	Remarque/s	R2			
	4	<b>cyclohexane</b>	<b>110-82-7</b>	<b>203-806-2</b>	
		<b>2006/15/EC</b>			
Cyclohexane					
VLE (8h)		700	mg/m <sup>3</sup>	200 ppm	
<b>Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chimiques en France</b>					
Cyclohexane					
VLE (courte durée)		1300	mg/m <sup>3</sup>	375 ppm	
VLE (8h)		700	mg/m <sup>3</sup>	200 ppm	
Remarque/s		(11)			

**Valeurs DNEL, DMEL et PNEC**

**valeurs DNEL (travailleurs)**

N°	Dénomination de la substance			N° CAS / CE	
	Voie d'exposition	durée d'action	effet	Valeur	
1	<b>acétate d'éthyle</b>			<b>141-78-6</b> <b>205-500-4</b>	
	dermale	(chronique) à long terme	systémique	63	mg/kg/jour
	par inhalation	(chronique) à long terme	systémique	734	mg/m <sup>3</sup>
	par inhalation	à court terme (aiguë)	systémique	1468	mg/m <sup>3</sup>
	par inhalation	(chronique) à long terme	local	734	mg/m <sup>3</sup>
	par inhalation	à court terme (aiguë)	local	1468	mg/m <sup>3</sup>
2	<b>butanone</b>			<b>78-93-3</b> <b>201-159-0</b>	
	dermale	(chronique) à long terme	systémique	1161	mg/kg/jour
	par inhalation	(chronique) à long terme	systémique	600	mg/m <sup>3</sup>
	par inhalation	à court terme (aiguë)	systémique	900	mg/m <sup>3</sup>

Nom commercial : Armaflex Cleaner

Version actuelle: 5.1.0, établi le: 20.06.2023

Version remplacée: 5.0.0, établi le: 23.11.2021

Région: FR

3	<b>Hydrocarbures, C6-C7, isoalcanes, cycliques, &lt;5% n-hexane</b>			<b>64742-49-0</b> <b>926-605-8</b>
	dermale	(chronique) à long terme	systémique	13964 mg/kg/jour
	par inhalation	(chronique) à long terme	systémique	5306 mg/m <sup>3</sup>

**valeurs DNEL (consommateur)**

N°	Dénomination de la substance			N° CAS / CE
	Voie d'exposition	durée d'action	effet	Valeur
1	<b>acétate d'éthyle</b>			<b>141-78-6</b> <b>205-500-4</b>
	orale	(chronique) à long terme	systémique	4,5 mg/kg/jour
	dermale	(chronique) à long terme	systémique	37 mg/kg/jour
	par inhalation	(chronique) à long terme	systémique	367 mg/m <sup>3</sup>
	par inhalation	à court terme (aiguë)	systémique	734 mg/m <sup>3</sup>
	par inhalation	(chronique) à long terme	local	367 mg/m <sup>3</sup>
	par inhalation	à court terme (aiguë)	local	734 mg/m <sup>3</sup>
2	<b>butanone</b>			<b>78-93-3</b> <b>201-159-0</b>
	orale	(chronique) à long terme	systémique	31 mg/kg/jour
	dermale	(chronique) à long terme	systémique	412 mg/kg/jour
	par inhalation	(chronique) à long terme	systémique	106 mg/m <sup>3</sup>
	par inhalation	à court terme (aiguë)	systémique	450 mg/m <sup>3</sup>
3	<b>Hydrocarbures, C6-C7, isoalcanes, cycliques, &lt;5% n-hexane</b>			<b>64742-49-0</b> <b>926-605-8</b>
	orale	(chronique) à long terme	systémique	1301 mg/kg/jour
	dermale	(chronique) à long terme	systémique	1377 mg/kg/jour
	par inhalation	(chronique) à long terme	systémique	1131 mg/m <sup>3</sup>

**valeurs PNEC**

N°	Dénomination de la substance		N° CAS / CE
	compartiment écologique	Type	Valeur
1	<b>acétate d'éthyle</b>		<b>141-78-6</b> <b>205-500-4</b>
	Eau	eau douce	0,24 mg/L
	Eau	eau marine	0,024 mg/L
	Eau	eau douce sédiment	1,15 mg/kg poids sec
	Eau	eau marine sédiment	0,115 mg/kg poids sec
	sol	-	0,148 mg/kg poids sec
	station d'épuration des eaux résiduaires (STP)	-	650 mg/L
	empoisonnement secondaire	-	0,2 g/kg
	concerne : aliments		

## 8.2 Contrôle de l'exposition

### Contrôles techniques appropriés

Assurer une bonne aération des locaux, le cas échéant mettre en place une aspiration mécanique sur le lieu de travail.

### Équipement de protection individuelle

#### Protection respiratoire

En cas de dépassement des valeurs limites au poste de travail, porter un appareil de respiration homologué à cet effet. Le port du masque respiratoire est obligatoire lors d'une aération insuffisante et lors du traitement par pulvérisation. Prendre les mesures de protection respiratoire appropriées en cas de formation d'aérosols et de brouillard lorsque les valeurs limites d'exposition professionnelle ne sont pas spécifiées.

Filte respirateur A-P2

#### Protection des yeux / du visage

Lunettes assurant une protection complète des yeux (EN 166).

#### Protection des mains

En cas de risque de contact du produit avec la peau, il est suffisant d'utiliser des gants de protection homologués par ex. conformes à la norme EN 374. Avant chaque utilisation, le gant de protection doit être testé en fonction de son aptitude spécifique au poste de travail (telles que la résistance mécanique, la compatibilité avec le produit et les propriétés antistatiques). Observer les instructions et les informations du fabricant des gants de protection quant à leur utilisation, le stockage, les soins et le remplacement des gants. Remplacer immédiatement des gants endommagés ou dégradés. Les opérations doivent être conçues de manière à éviter une utilisation permanente des gants de protection.

Matériau approprié	néoprène		
Matériau approprié	caoutchouc nitrile		
Épaisseur du matériel	>	0,7	mm
Temps de passage	>	60	min

#### Divers

Vêtements de travail résistants aux produits chimiques.

Nom commercial : Armaflex Cleaner

Version actuelle: 5.1.0, établi le: 20.06.2023

Version remplacée: 5.0.0, établi le: 23.11.2021

Région: FR

Contrôle de l'exposition de l'environnement  
Donnée non disponible.

## RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

<b>Etat d'agrégation</b>			
liquide			
<b>Etat</b>			
liquide			
<b>Couleur</b>			
incolore			
<b>Odeur</b>			
de solvant			
<b>pH</b>			
Donnée non disponible.			
<b>Point d'ébullition / intervalle d'ébullition</b>			
Valeur	env.	70	°C
<b>Point de fusion/point de congélation</b>			
Donnée non disponible.			
<b>Température de décomposition</b>			
Donnée non disponible.			
<b>Point d'éclair</b>			
Valeur	env.	-20	°C
Méthode	Cleveland closed cup		
<b>Température d'inflammation</b>			
Donnée non disponible.			
<b>Température d'auto-inflammabilité</b>			
Valeur		274	°C
<b>Inflammabilité</b>			
Donnée non disponible.			
<b>Limites inférieure d'explosion</b>			
Valeur		1	% en vol
<b>Limites supérieure d'explosion</b>			
Valeur		13	% en vol
<b>Pression de vapeur</b>			
Valeur	<	1100	hPa
Température de référence		50	°C
<b>Densité de vapeur relative</b>			
Donnée non disponible.			
<b>Densité relative</b>			
Donnée non disponible.			
<b>Densité</b>			
Valeur	env.	0,9	g/cm <sup>3</sup>
Température de référence		20	°C
<b>Solubilité</b>			
Donnée non disponible.			
<b>Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)</b>			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	acétate d'éthyle	141-78-6	205-500-4
	log Pow		0,68
	Température de référence		25 °C
	Source	ECHA	
2	butanone	78-93-3	201-159-0
	log Pow		0,3
	Température de référence		40 °C
	Méthode	OCDE 117	
	Source	ECHA	

Nom commercial : Armaflex Cleaner

Version actuelle: 5.1.0, établi le: 20.06.2023

Version remplacée: 5.0.0, établi le: 23.11.2021

Région: FR

Viscosité cinématique			
Valeur	<	21	mm <sup>2</sup> /s
Température de référence		40	°C

Caractéristiques des particules	
Donnée non disponible.	

## 9.2 Autres informations

Autres informations	
Donnée non disponible.	

## RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

### 10.1 Réactivité

Pas de réactions dangereuses si utilisé conformément au mode d'emploi.

### 10.2 Stabilité chimique

La préparation est stable aux conditions de manipulation et de stockage recommandées sous la rubrique 7.

### 10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Néant, à l'utilisation appropriée.

### 10.4 Conditions à éviter

Ne sont pas connues.

### 10.5 Matières incompatibles

agents d'oxydation forts

### 10.6 Produits de décomposition dangereux

Néant, à l'utilisation appropriée

## RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

### 11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Toxicité orale aiguë			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	acétate d'éthyle	141-78-6	205-500-4
DL50	>	5600	mg/kg de poids corporel
Espèces	rat		
Source	ECHA		
2	butanone	78-93-3	201-159-0
DL50		2054	mg/kg de poids corporel
Espèces	rat		
Méthode	OCDE 423		
Source	ECHA / Read across		

Toxicité dermale aiguë			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	acétate d'éthyle	141-78-6	205-500-4
DL50	>	20000	mg/kg de poids corporel
Espèces	lapin		
Source	ECHA		

Toxicité aiguë par inhalation	
Donnée non disponible.	

Corrosion cutanée/irritation cutanée			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	acétate d'éthyle	141-78-6	205-500-4
Espèces	lapin		
Méthode	OCDE 404		
Source	ECHA		
Évaluation	irritant faible		
Évaluation/Classement	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.		
2	butanone	78-93-3	201-159-0
Durée d'exposition		4	h
Espèces	lapin		

Nom commercial : Armaflex Cleaner

Version actuelle: 5.1.0, établi le: 20.06.2023

Version remplacée: 5.0.0, établi le: 23.11.2021

Région: FR

Méthode	OCDE 404
Source	ECHA / Read across
Évaluation	Non irritant
<b>3</b>	<b>Hydrocarbures, C6-C7, isoalcanes, cycliques, &lt;5% n-hexane</b> <b>64742-49-0</b> <b>926-605-8</b>
Espèces	lapin
Méthode	OCDE 404
Source	ECHA
Évaluation	Non irritant
Évaluation/Classement	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
<b>1</b>	<b>acétate d'éthyle</b>	<b>141-78-6</b>	<b>205-500-4</b>
Espèces	lapin		
Méthode	OCDE 405		
Source	ECHA		
Évaluation	irritant faible		
<b>2</b>	<b>butanone</b>	<b>78-93-3</b>	<b>201-159-0</b>
Espèces	lapin		
Méthode	OCDE 405		
Source	ECHA		
Évaluation	irritant		

Sensibilisation respiratoire ou cutanée			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
<b>1</b>	<b>acétate d'éthyle</b>	<b>141-78-6</b>	<b>205-500-4</b>
Voie d'exposition	Peau		
Espèces	cobaye		
Méthode	OCDE 406		
Source	ECHA		
Évaluation	non sensibilisant		
<b>2</b>	<b>butanone</b>	<b>78-93-3</b>	<b>201-159-0</b>
Voie d'exposition	Peau		
Espèces	cobaye		
Méthode	OCDE 406		
Source	ECHA		
Évaluation	non sensibilisant		

Mutagénicité sur les cellules germinales			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
<b>1</b>	<b>butanone</b>	<b>78-93-3</b>	<b>201-159-0</b>
Type d'examen	étude de mutation génique in vitro sur des bactéries		
Espèces	Salmonella typhimurium		
Méthode	OECD 471		
Source	ECHA		
Évaluation/Classement	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.		
Type d'examen	In vitro Mammalian Chromosomal Aberration Test		
Espèces	rat		
Méthode	OECD 473		
Source	ECHA		
Évaluation/Classement	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.		
Type d'examen	In vitro mammalian cell gene mutation test		
Espèces	Lymphzellen (souris)		
Méthode	OECD 476		
Source	ECHA		
Évaluation/Classement	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.		
Type d'examen	In vivo mammalian somatic cell study: cytogenicity / erythrocyte micronucleus		
Espèces	souris		
Méthode	OECD 474		
Source	ECHA		
Évaluation/Classement	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.		

Toxicité pour la reproduction			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
<b>1</b>	<b>butanone</b>	<b>78-93-3</b>	<b>201-159-0</b>

Nom commercial : Armaflex Cleaner

Version actuelle: 5.1.0, établi le: 20.06.2023

Version remplacée: 5.0.0, établi le: 23.11.2021

Région: FR

Voie d'exposition	par inhalation
Type d'examen	Étude de toxicité pour le développement prénatal
Espèces	rat
Méthode	OECD 414
Source	ECHA
Evaluation/Classement	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancérogénicité			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	butanone	78-93-3	201-159-0
Source		ECHA	
Evaluation/Classement		Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.	

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	acétate d'éthyle	141-78-6	205-500-4
Voie d'exposition	par inhalation		
NOEC		350	ppm
Espèces	rat		
Source	ECHA		
Effets	Peut provoquer somnolence ou vertiges.		
Evaluation/Classement	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification sont remplis.		

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition répétée			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	butanone	78-93-3	201-159-0
Voie d'exposition	par inhalation		
Espèces	rat		
Méthode	OECD 413		
Source	ECHA		
Evaluation/Classement	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.		

<b>Danger par aspiration</b>
Donnée non disponible.

<b>Effets différés et immédiats, et effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée</b>
L'inhalation des vapeurs provoque une irritation des voies respiratoires et des muqueuses, des douleurs céphalées, de la nausée, des vertiges et des vomissements.

## 11.2 Informations sur les autres dangers

### Propriétés perturbant le système endocrinien

Donnée non disponible.

### Autres informations

Donnée non disponible.

## RUBRIQUE 12: Informations écologiques

### 12.1 Toxicité

Toxicité sur les poissons (aigüe)			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	acétate d'éthyle	141-78-6	205-500-4
CL50		220	mg/l
Durée d'exposition		96	h
Espèces	Pimephales promelas		
Source	ECHA		
2	butanone	78-93-3	201-159-0
CL50		2973	mg/l
Durée d'exposition		96	h
Espèces	Pimephales promelas		
Méthode	OCDE 203		
Source	ECHA		
3	Hydrocarbures, C6-C7, isoalcanes, cycliques, <5% n-hexane	64742-49-0	926-605-8
LL50		12	mg/l
Durée d'exposition		96	h
Espèces	Oncorhynchus mykiss		

Nom commercial : Armaflex Cleaner

Version actuelle: 5.1.0, établi le: 20.06.2023

Version remplacée: 5.0.0, établi le: 23.11.2021

Région: FR

Méthode	OCDE 203
Source	ECHA

<b>Toxicité sur les poissons (chronique)</b>
Donnée non disponible.

<b>Toxicité pour les daphnies (aigüe)</b>
---

N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	acétate d'éthyle	141-78-6	205-500-4

CE50		3090	mg/l
Durée d'exposition		24	h
Espèces	Daphnia magna		
Source	ECHA		

2	butanone	78-93-3	201-159-0
---	----------	---------	-----------

CE50		308	mg/l
Durée d'exposition		48	h
Espèces	Daphnia magna		
Méthode	OCDE 202		
Source	ECHA		

3	Hydrocarbures, C6-C7, isoalcanes, cycliques, <5% n-hexane	64742-49-0	926-605-8
---	---	------------	-----------

LE50		3	mg/l
Durée d'exposition		48	h
Espèces	Daphnia magna		
Source	ECHA		

<b>Toxicité pour les daphnies (chronique)</b>
---

N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	acétate d'éthyle	141-78-6	205-500-4

NOEC		2,4	mg/l
Espèces	Daphnia magna		
Méthode	OECD 211		

<b>Toxicité pour les algues (aigüe)</b>
---

N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	butanone	78-93-3	201-159-0

CE50		1220	mg/l
Durée d'exposition		96	h
Espèces	Raphidocelis subcapitata		
Méthode	OCDE 201		
Source	ECHA		

2	Hydrocarbures, C6-C7, isoalcanes, cycliques, <5% n-hexane	64742-49-0	926-605-8
---	---	------------	-----------

LE50		26	mg/l
Durée d'exposition		72	h
Espèces	Pseudokirchneriella subcapitata		
Méthode	OCDE 201		
Source	ECHA		

<b>Toxicité pour les algues (chronique)</b>
---

N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	acétate d'éthyle	141-78-6	205-500-4

NOEC		>	100	mg/l
Espèces	Desmodesmus subspicatus			
Méthode	OCDE 201			
Source	ECHA			

<b>Toxicité sur bactéries</b>
-------------------------------

Donnée non disponible.
------------------------

## 12.2 Persistance et dégradabilité

<b>Biodégradabilité</b>
-------------------------

N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	acétate d'éthyle	141-78-6	205-500-4

Type	COD		
Valeur		1,69	g O2/g
Source	ECHA		
Évaluation	facilement biodégradable		

2	butanone	78-93-3	201-159-0
---	----------	---------	-----------

Type	biodégradabilité aérobie		
Valeur		98	%

Nom commercial : Armaflex Cleaner

Version actuelle: 5.1.0, établi le: 20.06.2023

Version remplacée: 5.0.0, établi le: 23.11.2021

Région: FR

Durée	28	jour(s)
Méthode	OCDE 301 D	
Source	ECHA	
Évaluation	facilement biodégradable	
<b>3</b>	<b>Hydrocarbures, C6-C7, isoalcanes, cycliques, &lt;5% n-hexane</b>	<b>64742-49-0 926-605-8</b>
Type	biodégradabilité aérobie	
Valeur	81	- 98 %
Durée	28	jour(s)
Méthode	OCDE 301 F	
Source	ECHA	
Évaluation	facilement biodégradable	

### 12.3 Potentiel de bioaccumulation

Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	acétate d'éthyle	141-78-6	205-500-4
log Pow		0,68	
Température de référence		25	°C
Source	ECHA		
2	butanone	78-93-3	201-159-0
log Pow		0,3	
Température de référence		40	°C
Méthode	OCDE 117		
Source	ECHA		

### 12.4 Mobilité dans le sol

Donnée non disponible.

### 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Résultats des évaluations PBT et vPvB	
Evaluation PBT	Les ingrédients du produit sont considérés comme n'étant pas PBT.
Evaluation vPvB	Les ingrédients du produit sont considérés comme n'étant pas vPvB.

### 12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Donnée non disponible.

### 12.7 Autres effets néfastes

Donnée non disponible.

### 12.8 Autres informations

Autres informations
Le produit ne doit pas parvenir sans contrôle dans l'environnement. Ne pas laisser le produit parvenir dans les canalisations ou dans les eaux et ne pas le transporter dans une décharge publique.

## RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

### 13.1 Méthodes de traitement des déchets

#### Produit

Attribuer un numéro de code de déchet selon le catalogue européen des déchets en accord avec le service régional d'élimination des déchets.

#### Emballage

Les emballages doivent être vidés entièrement et remis à la déchetterie en conformité avec les dispositions légales. Les emballages contenant encore des résidus doivent être éliminés conformément aux spécifications d'élimination de l'éliminateur régional agréé.

## RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

### 14.1 Transport ADR/RID/ADN

Classe	3
Code de classification	F1
Groupe d'emballage	II
N° d'identification de danger	33
Numéro ONU	UN1993
Nom technique	LIQUIDE INFLAMMABLE, N.S.A.
Sources de danger	acétate d'éthyle butanone
Disposition spéciale 640	640D
Code de restriction en tunnels	D/E
Étiquette	3

**Nom commercial :** Armaflex Cleaner

Version actuelle: 5.1.0, établi le: 20.06.2023

Version remplacée: 5.0.0, établi le: 23.11.2021

Région: FR

**14.2 Transport IMDG**

Classe	3
Groupe d'emballage	II
Numéro ONU	UN1993
Nom et description	FLAMMABLE LIQUID, N.O.S.
Sources de danger	ethyl-acetate butanone
EmS	F-E, S-E
Étiquettes	3

**14.3 Transport ICAO-TI / IATA**

Classe	3
Groupe d'emballage	II
Numéro ONU	UN1993
Nom et description	Flammable liquid, n.o.s.
Sources de danger	ethyl-acetate butanone
Étiquettes	3

**14.4 Autres informations**

Donnée non disponible.

**14.5 Dangers pour l'environnement**

Informations sur les risques pour l'environnement, si pertinents, voir 14.1 - 14.3.

**14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**

Donnée non disponible.

**14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI**

Non pertinent

**RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation**

**15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

**Règlements UE**

**Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) Annexe XIV ( Liste des substances soumises à autorisation)**

D'après toutes les données disponibles et/ou conformément aux informations fournies par les fournisseurs en amont, le produit ne contient aucune substance considérée comme soumise à l'obligation d'autorisation incluse à l'annexe XIV (liste des substances soumises à autorisation) du Règlement Reach (CE) 1907/2006.

**Liste des substances candidates REACH dites extrêmement préoccupantes (SVHC) à soumettre à la procédure d'homologation**

D'après toutes les données disponibles et/ou conformément aux informations fournies par les sous-traitants, le produit ne contient pas de substances considérées des substances à inclure à l'annexe XIV (liste, voire classement des substances soumises à une autorisation) selon les articles 57 et 59 du règlement REACH (CE) 1907/2006.

**Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) Annexe XVII: RESTRICTIONS APPLICABLES À LA FABRICATION, LA MISE SUR LE MARCHÉ ET L'UTILISATION DE CERTAINES SUBSTANCES ET PRÉPARATIONS DANGEREUSES ET DE CERTAINS ARTICLES DANGEREUX**

Le produit est soumise à restriction selon l'annexe XVII du règlement REACH (CE) 1907/2006 . N° 3, 40

le produit contient le(s) suivant(es) substances, auxquelles s'applique l'annexe XVII du règlement (CE) 1907/2006.

N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE	N°
1	acétate d'éthyle	141-78-6	205-500-4	75
2	butanone	78-93-3	201-159-0	75

**DIRECTIVE 2012/18/UE concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses**

Le produit est soumis à l'annexe I, partie 1, catégorie de danger : P5b

**Directive 2010/75/UE relative aux émissions industrielles (prévention et réduction intégrées de la pollution)**

Teneur en VOC	<=900	g/l
Teneur en VOC	100	%

**15.2 Évaluation de la sécurité chimique**

Une évaluation de la sécurité chimique a été réalisée pour un ou plusieurs des substances de ce mélange.

**RUBRIQUE 16: Autres informations**

**Autres informations**

**Nom commercial :** Armaflex Cleaner

**Version actuelle:** 5.1.0, établi le: 20.06.2023

**Version remplacée:** 5.0.0, établi le: 23.11.2021

**Région:** FR

Service établissant la fiche de données de sécurité: UMCO GmbH - D-21107 Hamburg, Georg-Wilhelm-Strasse 187, Tel.: +49(40)555 546 300, Fax: +49(40)555 546 357, e-mail: umco@umco.de.

Ces informations ont été rassemblées sur la base de nos connaissances actuelles. Elles ne garantissent cependant pas les propriétés du produit et ne sauraient engager notre responsabilité en cas de litige.

**Sources des données utilisées pour l'établissement de la fiche:**

Règlement (CE) no 1907/2006 (REACH), 1272/2008 (CLP) dans sa version respective actuellement en vigueur.

Directives 2000/39/CE, 2006/15/CE, 2009/161/UE, (UE) 2017/164.

Listes nationales sur les valeurs limites pour l'air applicables dans les différents pays dans leurs versions respectives actuellement en vigueur.

Règlements sur les transports d'après ADR, RID, IMDG, IATA dans leurs versions respectives actuellement en vigueur.

Les sources de données évaluées pour la détermination des données physiques, toxicologiques et écotoxicologiques sont indiquées dans les sections respectives.

**Texte intégral des phrases H et EUH mentionnées aux sections 2 et 3 (si non cité dans ces sections).**

H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

**Modifications / suppléments:**

Les modifications par rapport à l'édition précédente sont indiquées à gauche de la page.

Le présent document est protégé par la loi sur les droits d'auteur. Toute altération ou reproduction nécessite l'accord explicite préalable de la société UMCO GmbH.

Prod-ID 636648